

Caractéristiques du produit

Période de paiement des primes	Le Réalisateur – Patrimoine		Le Réalisateur – Succession	
	Option Max 20	Option Primes payables jusqu'à 100 ans	Option Max 20	Option Primes payables jusqu'à 100 ans
Profil du client	Peut convenir aux particuliers qui sont susceptibles de : <ul style="list-style-type: none"> Se servir de la valeur de rachat garantie dans les premières années Posséder leur propre entreprise, et qui ont besoin d'une souplesse des primes afin de s'adapter à l'évolution des rentrées de fonds dans leur société S'approcher de la retraite et qui tiennent à utiliser les valeurs de rachat de leur vivant 		Peut convenir aux particuliers qui visent à : <ul style="list-style-type: none"> Accroître à long terme la valeur de rachat sur une base fiscalement avantageuse Planifier une assurance-vie à l'intention de leurs proches Planifier leur succession et à améliorer sa valeur Accéder à long terme à la valeur de rachat, aux fins d'une rente de retraite 	
Âges à l'établissement <i>Une tête</i>	0 à 80 ans	0 à 85 ans	0 à 80 ans	0 à 85 ans
<i>Conjointe payable au premier décès</i> <i>Conjointe payable au dernier décès</i>	Âges communs équivalents (ACE) : 18 à 80 ans	Âges communs équivalents (ACE) : 18 à 85 ans	Âges communs équivalents (ACE) : 18 à 80 ans	Âges communs équivalents (ACE) : 18 à 85 ans
Coût garanti	Les primes de base uniformes doivent être acquittées pendant une période maximale garantie de 20 ans	Les primes de base uniformes sont garanties et prennent fin au plus tard à l'âge de 100 ans	Les primes de base uniformes doivent être acquittées pendant une période maximale garantie de 20 ans	Les primes de base uniformes sont garanties et prennent fin au plus tard à l'âge de 100 ans
Montants minimums d'établissement	• 25 000 \$ pour une protection sur une tête		• 50 000 \$ pour une protection conjointe	
Tranches de prime et capital assuré	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et plus			
Valeur de rachat garantie	Oui, à compter de la première année		Oui, à compter de la septième année	
Options de participations	<ul style="list-style-type: none"> Assurance additionnelle acquittée (AAA) Option Assur-o-Plus (AOP) Réduction de la prime Participations capitalisées Remise d'argent 			

Avenants et garanties offerts

Avenants	Âges à l'établissement Option Max 20	Âges à l'établissement Option Primes payables jusqu'à 100 ans	Assurance sur une tête	Assurance conjointe, payable au premier décès	Assurance conjointe payable au dernier décès, primes payables jusqu'au dernier décès	Assurance conjointe payable au dernier décès, primes payables jusqu'au premier décès
Option de dépôt supplémentaire (ODS) • Prime prévue • Prime unique	0 à 80 ans 0 à 80 ans	0 à 85 ans 0 à 85 ans	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓	✓ ✓
Exonération des primes en cas d'invalidité	18 à 55 ans	18 à 55 ans	✓	✓	X	X
Exonération des primes en cas de décès et/ou d'invalidité	18 à 55 ans	18 à 55 ans	✓	X	X	X
Exonération des primes en cas de décès et d'invalidité	18 à 55 ans	18 à 55 ans	Sans objet	Sans objet	✓	Sans objet
Avenant d'assurabilité garantie	X	0 à 45 ans	✓	X	X	X
Avenant Protection de la croissance de l'entreprise (PCE) (10 ou 15 ans)	Option de 10 ans : 18 à 65 ans Option de 15 ans : 18 à 60 ans	Option de 10 ans : 18 à 65 ans Option de 15 ans : 18 à 60 ans	✓	X	X	X
Garantie Décès par accident	0 à 65 ans	0 à 65 ans	✓	X	X	X
Garantie d'assurance temporaire Simplicité privilégiée – Temporaire 10 ans	X	15 à 75 ans	✓	X	X	X
Garantie d'assurance temporaire Simplicité privilégiée – Temporaire 20 ans	X	15 à 65 ans	✓	X	X	X
Avenant AssurEnfant	X	15 jours à 17 ans	✓	X	X	X

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Guide de référence du conseiller en assurance-vie avec participation* (imprimé n° 560 FR).